

N°18

Date de publication

6 juin 2024

Date d'observation

3 juin 2024



Grandes cultures



À retenir cette semaine

- **Maïs**

- L'essentiel des semis est désormais terminé, mais dans certains secteurs les plus hydromorphes les derniers semis sont en cours.
- Les stades sont très échelonnés : levée à 11 feuilles en maïs grain, levée à 6 feuilles en maïs semence
- Les vols de pyrale et de sésamie sont en cours, pic de vol pyrale attendu la semaine prochaine
- Les limaces sont à surveiller de près avec des conditions météo toujours favorables à leur activité
- Oiseaux - corvidés : peu de signalements, mais à surveiller, surtout sur les semis décalés

Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



- **La note oiseaux :**

Les suivis des 30 dernières années en France, montrent une **chute des effectifs d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles** (ex : Alouettes, Perdrix, Pipits, ...), et une relative stabilité ou augmentation chez les espèces généralistes (ex : Pigeons, Corneilles, Pies,...). Pour autant, les systèmes agricoles peuvent accueillir une grande diversité et quantité d'oiseaux, qui **contribuent à son bon fonctionnement, et à la santé des cultures**. Plus d'informations [ICI](#).

- **La note abeilles sauvages :**



La diversité de ce que nous pouvons nommer abeilles, regroupe près de 20 000 espèces dans le monde. Elles incluent les bourdons. Leur importance dans la sécurité alimentaire mondiale est bien établie et des études concernant plusieurs cultures à des échelles locales font consensus : **le rendement baisse lorsque l'abondance et la diversité des pollinisateurs diminuent**. Plus d'information [ici](#).

- **Protection des pollinisateurs : REGLEMENTATION**

Depuis le 1er janvier 2022, les **conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures** ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ces conditions visent aussi bien les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides, ainsi que les adjuvants. Pour plus d'informations : [LIEN](#)

- **La note Flore bords de champs :**



La flore herbacée sauvage des bords de champs est souvent peu considérée, sinon comme potentiel foyer d'adventices des cultures et perte de surface cultivée. Bien gérés, les bords de champs peuvent pourtant **limiter le développement d'adventices et comporter de nombreux atouts agro-écologiques**. Loin d'être marginal à l'échelle du paysage, un réseau de bords de champs herbacés bien formé, est aussi très important pour la biodiversité, la qualité de l'eau et le territoire.



Résistance aux fongicides sur céréales à paille

[Résistance aux fongicides sur céréales à paille - note commune 2024 | Ecophytopic](#)

Ambrosie : une adventice dangereuse pour la santé

[LIEN NOTE NATIONALE AMBROISIE \(ambrosie-risque.info\)](#)

Datura : une plante envahissante en AuRA

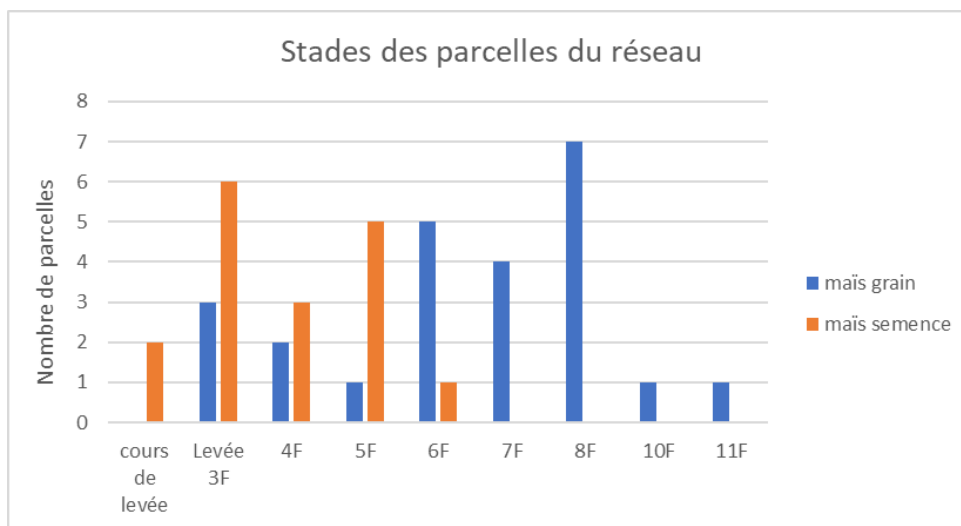
[LIEN FICHE DATURA \(chambres-agriculture.fr\)](#)



MAÏS

Stade et Etat des maïs

Cette semaine, 24 parcelles de maïs grain ont fait l'objet d'observations (8 parcelles dans l'Ain, 5 dans la Drôme, 3 en Isère, 1 dans la Loire, 7 dans le Rhône). Ces observations sont complétées par celles réalisées sur 17 parcelles de maïs semence dans la Drôme et l'Isère.



Les semis très échelonnés entraînent des stades échelonnés. Des semis sont encore à réaliser dans les sols les plus longs à ressuyer.

• Oiseaux

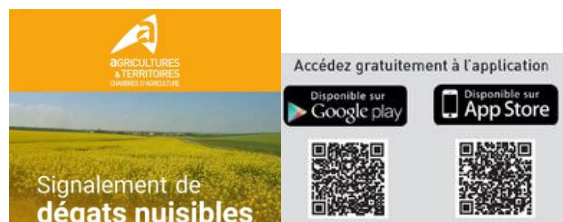
Des dégâts modérés d'oiseaux (essentiellement de corvidés) sont observés sur une parcelle et des traces de présence d'oiseaux sont signalés sur quatre autres parcelles, dans l'Ain, le Rhône et la Drôme.

Les semis étalés représentent un facteur favorable aux attaques de corvidés. Les derniers semis, plus tardifs que la majorité des parcelles, pourraient être particulièrement exposés.

Pensez à déclarer les attaques, pour ce faire un outil du réseau des Chambres d'Agriculture permet de signaler tous les dégâts de gibier de tous types sur toutes les cultures, via une interface unique :

[Signalement Dégâts nuisibles - Déclaration \(chambres-agriculture.fr\)](http://chambres-agriculture.fr)

Une application est également disponible en téléchargement :



Ces informations permettent d'argumenter pour le classement nuisible des espèces.

Attention, une déclaration via ce canal ne vaut pas pour demande d'indemnisation, ce type de demande reste à adresser à la fédération départementale des chasseurs locale.

Analyse de risque



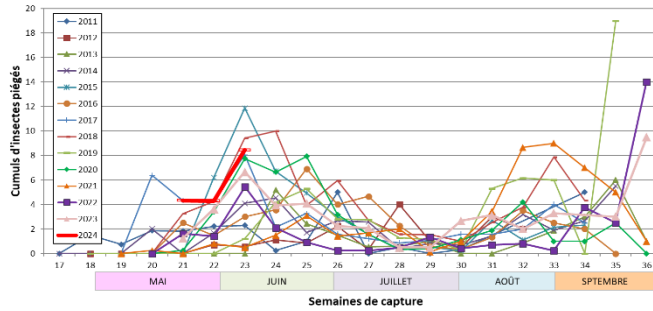
- *Les semis superficiels sont plus fréquemment attaqués. Dans les situations particulièrement exposées, l'augmentation de la profondeur de semis peut permettre de réduire les dégâts.*
- *Les solutions d'effarouchement sont efficaces sur des durées restreintes et peuvent contribuer à réduire les dégâts à l'échelle d'une parcelle. Ces dispositifs ne doivent être utilisés qu'en cas d'attaque avérée car les oiseaux sont capables de s'adapter très rapidement à de nouvelles situations. Alternier et combiner les types de matériels améliore l'efficacité, ne pas hésiter à les déplacer tous les 2/3 jours.*
- *Eviter le semis décalé : Regrouper les dates de semis avec celles des parcelles voisines*
- *La lutte contre les corvidés est réglementée. La lutte collective qui combine les piégeages et les tirs est préférable.*

• **Pyrales**

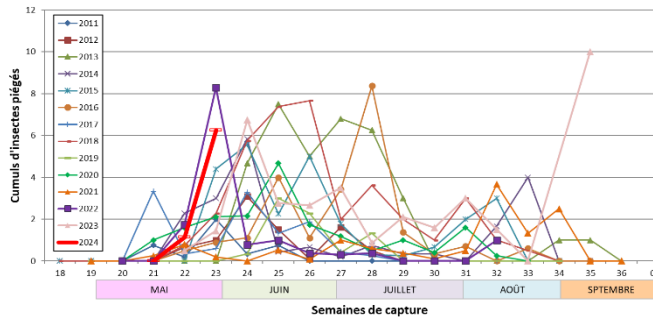
Le vol de pyrale est en cours. Le pic de vol de la première génération devrait se produire la semaine prochaine pour l'Ain, l'Isère, le Rhône. Le pic de vol de la G1 est déjà passé et n'a pas été capté par les piégeages dans la Drôme. Attention l'échelle diffère entre les différents graphiques.

Semaine	20	21	22	23
Pyrale nb papillons Phéromone				
Ain (01)				
PEROUGES	1	3	7	8
BIRIEUX		0	3	13
REVONNAS	0	0	0	7
VILLENEUVE		0	1	3
VONNAS			2	0
NEUVILLE-SUR-AIN	0	0	1	2
BLYES		15	6	16
Rhône (69)				
AMBÉRIEUX		0	1	2
LARAJASSE		0	0	0
MARCILLY-D'AZERGUES		0	0	22
COMMUNAY		0	2	0
SAINT-LAURENT-DE-MURE		1	0	3
BEAUVALLON				0
COLOMBIER-SAUGNIEU		4	3	1
Isère (38)				
FARAMANS	0	1	11	5
FRONTONAS		21	10	13
SATOLAS-ET-BONCE	0	3	0	8
JANNEYRIAS				4
SAINT-JUST-DE-CLAIX				0
SARDIEU				2
Drôme (26)				
ALEX		0	0	0
CHABEUIL	0	0	20	10
ETOILE SUR RHONE	0	2	0	1
EYMEUX		1		
GRANE		0	0	0
LORIOI-SUR-DRÔME		0	0	0
JAILLANS		0		
BONLIEU-SUR-ROUBION				0
CREST			0	0
MONTVENDRE				0
PIERRELATTE				0

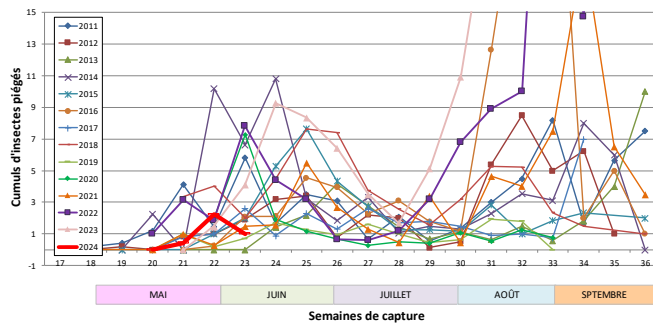
Evolution pluriannuelle des captures des Pyrales (phéromones)
Graviers et sables du Rhône de l'Ain et de l'Isère



Evolution pluriannuelle des captures des Pyrales (phéromones)
Limons de la Bresse, de la Dombes et du Forez, Combes de Savoie



Evolution pluriannuelle des captures des Pyrales (phéromones)
Limons, Graviers et sables superficiels de la Drôme



Analyse de risque



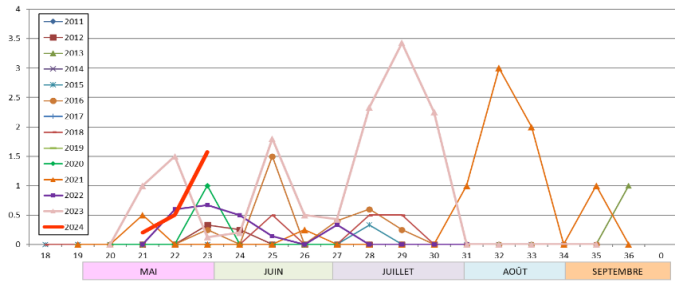
« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent. » La liste des produits phytosanitaires de biocontrôle est consultable sur : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

• Sésamies

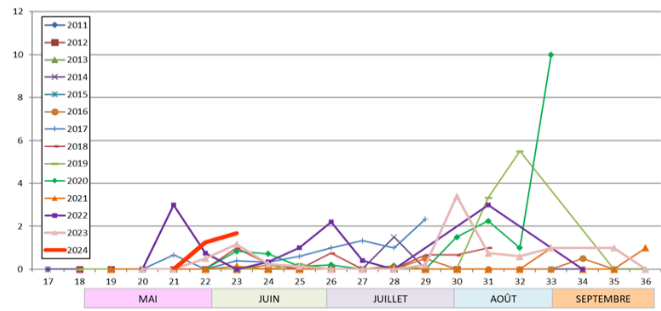
Des sésamies sont à nouveau capturées dans les secteurs plus froids de Bresse, Dombes, où la sésamie était très peu présente avant 2020, ce qui illustre à nouveau son extension vers le nord, plus marquée les années chaudes. Le pic de vol de la 1ère génération n'a pas été capté par les piégeages dans la Drôme. Attention l'échelle diffère entre les différents graphiques.

Semaine	20	21	22	23
Sésamie nb papillons Phéromone				
Ain (01)				
PEROUGES	0		3	3
BIRIEUX		1	3	7
REVONNAS	0	0	0	3
VILLENEUVE		0	0	0
VONNAS			0	0
NEUVILLE-SUR-AIN	0	0	0	1
Rhône (69)				
AMBÉRIEUX				
LARAJASSE		0	0	0
MARCILLY-D'AZERGUES		0		0
COMMUNAY				0
SAINT-LAURENT-DE-MURE				
BEAUVALLON				0
Isère (38)				
FARAMANS	0	0	0	5
FRONTONAS		0	0	0
SATOLAS-ET-BONCE	0	0	2	2
Drôme (26)				
ALLEX		0	0	0
CHABEUIL	1	4	5	8
ETOILE SUR RHONE	0	0	2	2
EYMEUX		0		
GRANE		0	0	0
LORIOI-SUR-DRÔME		0	0	0
JAILLANS		0		
BONLIEU-SUR-ROUBION			0	0
PIERRELATTE				0
ÉTOILE-SUR-RHÔNE		0	0	0

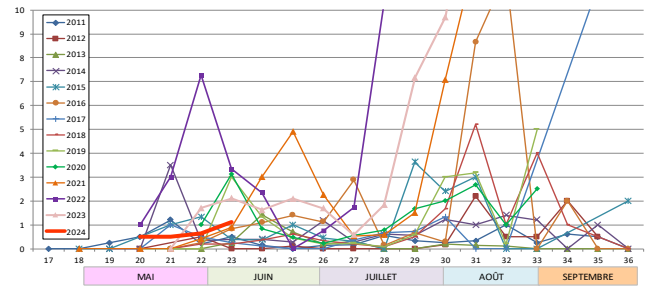
Evolution pluriannuelle des captures des Sésamies (phéromones)
Limons de la Bresse, de la Dombes et du Forez, Combes de Savoie



Evolution pluriannuelle des captures des Sésamies (phéromones)
Graviers et sables du Rhône de l'Ain et de l'Isère



Evolution pluriannuelle des captures des Sésamies (phéromones)
Limons, Graviers et sables superficiels de la Drome



Analyse de risque



- Des solutions préventives peuvent être mises en place après la récolte en broyant les résidus et les collets. Les températures négatives au sol détruisent les larves présentes dans les cannes de maïs et limitent ainsi l'extension de la sésamie.
- Les mesures prophylactiques réalisées à l'échelle du bassin de parcelles sont plus efficaces qu'une lutte individuelle.

• Limaces

Des dégâts de limaces sont toujours signalés sur 13 parcelles, dont 3 avec des dégâts relativement importants.

Les pluies et les conditions humides persistantes favorisent l'activité des limaces. La présence de résidus en surface et les sols moteux sont des facteurs favorables. Les limaces font rarement disparaître les plantes de maïs mais leurs dégâts affaiblissent et retardent le développement normal des plantes touchées.

Au delà du stade 6 feuilles, les dégâts se limitent aux feuilles basses et sont généralement sans incidence pour la culture.

Une grande partie du réseau aura bientôt dépassé le stade à risque mais maintenir la vigilance sur les parcelles les moins avancées.

Analyse de risque



« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent. » La liste des produits phytosanitaires de biocontrôle est consultable sur : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

• Taupins

Des traces de présence de taupins sont signalées sur 6 parcelles, et 2 autres parcelles présentent quelques dégâts.

Les attaques se répartissent par foyer ou taches dans les parcelles. Les plantes touchées présentent souvent un dessèchement de la feuille centrale, la 1ère et 2ème feuilles étant intactes. Quelquefois, on peut observer uniquement le blanchiment d'une partie du limbe d'un seul côté de la nervure centrale. On trouve alors au niveau du collet les symptômes d'une morsure superficielle occasionnée par une larve de taupin.

Analyse de risque



- *La fertilisation starter favorise le développement racinaire et peut permettre une esquive partielle en cas d'attaque faible – stratégie très vite limitée en cas d'attaque moyenne à forte.*

• Cicadelles vertes

La présence de cicadelles vertes est signalée dans 6 parcelles de maïs grain, dans la Drôme et l'Isère. Les symptômes touchent à ce jour la 5ème voir la 6ème feuille. 3 parcelles de maïs semence sont également touchées, au niveau de la première feuille.

Dans la majorité des cas, seules les feuilles de la base de la plante sont atteintes et les conséquences économiques sont nulles. On considère que la nuisibilité est significative lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches. En cas de pullulation, les pertes peuvent alors atteindre 10 à 15 % du rendement. Cette cicadelle ne transmet pas de virus.

• Datura

La présence de datura n'est pas signalée dans le réseau cette semaine.



Concurrentiel mais surtout toxique, le datura est à proscrire des parcelles de maïs.

La plante contient en effet des alcaloïdes très toxiques pour l'homme comme pour l'animal : l'atropine et la scopolamine. Ces alcaloïdes agissent sur le système nerveux central. Ils entraînent des troubles cardiaques, de la sécrétion et des muscles lisses.

Des limites réglementaires existent. Pour l'alimentation humaine, la limite maximale est fixée à 1 µg/kg pour l'atropine comme pour la scopolamine. Pour l'alimentation animale, la limite réglementaire ne concerne pas la quantité en alcaloïdes mais en graines de datura ; elle est fixée à 15 µg/kg de céréales dans toutes les matières premières ou aliments pour animaux (Directive Européenne 2002/32). Ces seuils sont très faibles et sont généralement atteints avec la production d'une seule plante. Un pied de datura pour 25 m² peut par exemple suffire à provoquer une intoxication mortelle chez les bovins via le maïs ensilage.

Quelques repères :

- 1g de graines de Datura => 4443µg d'alcaloïdes tropaniques
- 1 graine pèse en moyenne 6.3mg
- Donc en moyenne **1 graine contient 28µg d'alcaloïdes tropaniques** :
 - 21µg d'Atropine
 - 7 µg de Scopolamine

Seuil règlementaire maïs grain ≈1 graine de datura dans 2kg de maïs.

1 plante de datura contient ≈ 500 graines => peut contaminer 1 tonne de maïs

10 plantes de datura peuvent contaminer 1ha de maïs (rendement 10t/ha)

Par ailleurs, le datura exerce aussi une compétition importante pour la culture vis-à-vis de la lumière, l'eau et les éléments nutritifs, ce qui n'est pas sans impact sur le rendement.

L'objectif est donc de n'avoir aucun pied de datura dans toutes les parcelles de l'exploitation.

Des méthodes de lutte préventives

- Surtout ne pas laisser monter à graine les daturas pendant l'interculture.
- Arracher les daturas manuellement en cours de saison en prenant soin de sortir les plantes de la parcelle. Penser à porter des gants.
- Surveiller les bords des parcelles.
- Avant montée en graine du datura, broyer les passages d'enrouleurs.
- Commencer les récoltes sur les parcelles les moins infestées si possible.

Pour plus de précisions : [Fiche technique datura](#)

• Ambroisie

L'ambroisie à feuilles d'armoise est signalée dans 5 parcelles du Rhône, de l'Isère et de la Drôme.



Pour plus d'informations sur l'ambroisie : [Note nationale ambroisie BSV](#)

Les **pucerons** ne sont pas signalés dans le réseau cette semaine.

Aucune capture d'**heliolithis** sur les 6 parcelles de l'Ain et du Rhône où les pièges ont été relevés.

ÉCOPHYTOur

Les prochains événements du printemps 2024

Prenez contact avec les animateurs ou avec la chambre régionale d'agriculture pour participer aux événements

Rhône

St Romain
de Popeys

02 MAI
Journée
portes ouvertes
enseignement agricole



Pauline BONHOMME
pauline.bonhomme@aurabio.org
06 30 42 06 96



Fabrice THEVENOUX
animation.allierbio@aurabio.org
06 62 71 06 51

14 MAI

Désherbage mécanique :
bineuse, herse étrille, houe
rotative

Cognat
Lyonne

Allier

Allier

Lusigny

25 MAI
Randonnée
Relevez le DEPHY



Christelle JOHANNEL
cda03@allier.chambagri.fr
04 70 48 42 42



David Stéphane
david.stephany@yahoo.fr
06 04 65 14 98

30 MAI
Matinée du
désherbage
mécanique

Marboz

Ain

Isère

Le Mottier

MAI
Démonstration de
désherbineuse



Gaëlle AUBERT
gaelle.aubert@isere.chambagri.fr
06 45 72 47 67

Ain

MAI-JUIN
Détection des
adventices
par drone

Cyrille FIARD
cfiard@agri
strategie.com
06 07 34 32 78



Mayeul PLAIGE
mayeul.plaige@
isere.chambagri.fr
06 45 72 80 81

MAI
Démonstration
désherbage
mécanique sur
maïs

Ornacieux

Isère

Liste des événements : [LIEN](#)

Chambre régionale agriculture : virginie.saingery@aura.chambagri.fr
DRAAF : ecophyto.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr



[LIEN](#)

Pour en savoir plus : EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<https://ecophytopic.fr/>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
Coordonnées du référent : Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.

